

**Les documents doivent dater de moins de 2 ans lors de la 1<sup>ère</sup> demande**

Troubles de l'apprentissage	Professionnels habilités + types de tests / bilans à fournir
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dyslexie – dysorthographe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan établi par un(e) logopède</li> <li>Fournir un bilan (d'évolution) datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, qui atteste de la persistance des troubles et de leurs impacts sur la scolarité + recommandations d'aménagements raisonnables.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dysgraphie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan établi par un(e) logopède</li> <li>Fournir un bilan (d'évolution) datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, qui atteste de la persistance des troubles et de leurs impacts sur la scolarité + recommandations d'aménagements raisonnables.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dyscalculie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan établi par un(e) logopède</li> <li>Fournir un bilan (d'évolution) datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, qui atteste de la persistance des troubles et de leurs impacts sur la scolarité + recommandations d'aménagements raisonnables.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dyspraxie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan établi par un(e) neuropsychologue</li> <li>Fournir un bilan (d'évolution) datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, qui atteste de la persistance des troubles et de leurs impacts sur la scolarité + recommandations d'aménagements raisonnables.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dysphasie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan établi par un(e) logopède</li> <li>• Fournir un bilan (d'évolution) datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, qui atteste de la persistance des troubles et de leurs impacts sur la scolarité + recommandations d'aménagements raisonnables.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TDA/H</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan établi par un(e) neuropsychologue ou neurologue</li> <li>• Fournir un bilan (d'évolution) datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, qui atteste de la persistance des troubles et de leurs impacts sur la scolarité + recommandations d'aménagements raisonnables.</li> </ul>
	<p>Les différents bilans doivent idéalement comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anamnèse et histoire du trouble</li> <li>- Evaluation du trouble avec tests adéquats, résultats aux tests et interprétation de ceux-ci (notamment l'impact sur la scolarité)</li> <li>- Conclusions et recommandations en terme d'aménagements raisonnables.</li> </ul>

<b>Maladies invalidantes</b>	<b>Professionnels habilités et documents à fournir</b>
<p>= maladie chronique ou de longue durée (durée supérieure à 3 mois)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin spécialiste du trouble</li> <li>• Fournir un rapport circonstancié datant de moins de 2 ans au moment de la première demande et comportant les éléments suivants : (modèle de rapport circonstancié en annexe 2) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anamnèse et histoire du trouble</li> <li>- Evaluation du trouble, des difficultés rencontrées, notamment l'impact sur la scolarité</li> <li>- Conclusions et recommandations en terme d'aménagements raisonnables.</li> </ul> </li> <li>• Tout autre document probant</li> </ul>

Déficiences	Professionnels habilités et documents à fournir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auditive</li> <li>• Visuelle</li> <li>• Motrice</li> <li>• Autre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport circonstancié établi par médecin spécialiste de la déficience</li> <li>• Ou reconnaissance officielle de la situation de handicap par un organisme agréé (Avisq, Phare, SPF sécurité sociale, ...)</li> </ul>

Autres	Professionnels habilités et documents à fournir
Haut Potentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Psychologue, neuropsychologue, (pédo)psychiatre spécialisé en HP</li> <li>• Bilan psychologique, datant de moins de 2 ans au moment de la première demande, avec analyse et explications approfondies qui comprend notamment :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anamnèse</li> <li>- Observations cliniques</li> <li>- Evaluation du trouble avec tests adéquats, résultats aux tests et interprétation de ceux-ci (notamment l'impact sur la scolarité)</li> </ul>               Conclusions et recommandations en termes d'aménagements raisonnables             </li> </ul>
Trouble du spectre de l'autisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan établi par un centre de référence en Autisme subventionné par l'INAMI (voir en annexe)</li> <li>• Rapport circonstancié datant de moins de 2 ans établi par un psychiatre</li> </ul>



Service d'Accueil et d'Accompagnement à l'inclusif (SAA)

+32 4 341 81 37

[Service.inclusif@saint-luc.be](mailto:Service.inclusif@saint-luc.be)

Autre ...

- Spécialiste du trouble
- Fournir un rapport circonstancié datant de moins de 2 ans au moment de la première demande et comportant les éléments suivants : (modèle de rapport circonstancié en annexe 2)
  - Anamnèse et histoire du trouble
  - Evaluation du trouble, des difficultés rencontrées, notamment l'impact sur la scolarité
  - Conclusions et recommandations en terme d'aménagements raisonnables.
- Tout autre document probant

NB : Trouble de l'Audition Centrale = Bilan d'Audition Centrale et bilan ORL